

# Sur votre fiche de paye depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2026

5 nouvelles lignes aux retenues qui correspondent à la partie santé de la PSC

Code 72057 à 720579, c'est ce que retient la MGEN

Code 720580, c'est la prise en charge par l'employeur d'une partie de vos cotisations MGEN

720576	MGEN PART FORFAITAIRE	€	15,08
720577	MGEN PART SOLIDAIRE	€	29,63
720578	MGEN ACTION SOCIALE	€	0,79
720579	MGEN AIDE RETRAITES	€	1,18
720580	MGEN PART EMPLOYEUR	€	37,70

Cgt-Educ'Action 06

# Sur votre fiche de paye depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2026

1 nouvelle ligne qui correspond à la participation de l'État Patron à la partie  
Santé

Code 202483 si vous avez pris des options 1 ou 2 (3,62€ si option 1, 5€ si  
option 2)

202483	PARTICIPATION PSC OPTIONS	€	3,62
--------	---------------------------	---	------

202483	PARTICIPATION PSC OPTIONS	€	5,00
--------	---------------------------	---	------

Cgt-Educ'Action 06

# Sur votre fiche de paye depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2026

A disparu 1 ligne

(code 202354) qui était la participation de l'État forfaitaire à la PSC

202354	PARTICIPATION A LA PSC	€	15,00
--------	------------------------	---	-------

Ces 15€ perdus sont à comparer aux 37,70€ qui sont maintenant versés par l'État en déduction de la cotisation partie santé (auxquels se rajoute 3,62€ ou 5€ versés si vous avez pris des options)...

Cgt-Educ'Action 06

# Sur votre fiche de paye depuis le 1<sup>er</sup> Mai 2026

N'apparaît pas, car non versée

Si vous avez choisi la partie prévoyance collective MGEN, les 7€ de participation de l'État à cette prévoyance.

**Confère le courriel que vous avez reçu le 26 mai sur votre boîte professionnelle**

« pour les agents ayant adhéré au contrat collectif PSC en prévoyance, avec ou sans option, le montant de la participation employeur qui s'élève à 7 € mensuels. Son versement interviendra à la rentrée 2026-2027 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mai 2026 »

Cgt-Educ'Action 06

# Comment comparer avant/après

**Difficile dans la mesure où les effets de ces mesures ne sont cumulées nulle part (retrait directement sur la paye, participation de l'État Employeur, sur les fiches de paye, prélèvement pour la prévoyance directement sur les Comptes Bancaires...)**

**A cela s'ajoute qu'au 1<sup>er</sup> janvier toutes les mutuelles ont fortement augmentées, alors comparer relève de calculs individuels un peu compliqué Prenons un·e collègue qui a souscrit à la solution la plus élevée, y compris la Prévoyance.**

# Comment comparer avant/après

## Quelques exemples

En prenant les options les plus importantes

L'État Patron participe à hauteur de :

37,70€ pour la PSC

Plus 5€ PSC Option 2

Plus 7 € si vous avez pris la Prévoyance MGEN

Soit 49,70 (contre 15€ avant)

----

En prenant les options intermédiaires (PSC option 1)

L'État Patron participe à hauteur de :

37,70€ pour la PSC

Plus 3,62€ PSC Option 1

Plus 7 € si vous avez pris la Prévoyance MGEN

Soit 48,32 (contre 15€ avant)

----

En prenant la PSC Socle sans la prévoyance

L'État Patron participe à hauteur de :

37,70€ pour la PSC (contre 15€ avant)

----

**Pas de quoi pavoiser certes, mais pas une régression, puisque le gain mensuel va de 34,70€ /mois à 22,70€ en fonction des choix de chacun-e soit de 416,40€/an à 272,4€/an**

Lors de sa création la Sécurité Sociale prévoyait à terme une prise en charge à 100 %... 80 ans après la Cgt continue à revendiquer cet objectif.

## 80 ANS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE



**LE 100% SÉCU**

**UNE IDÉE À RENFORCER !**

Cgt-Educ'Action 06